

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 27 JANVIER 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 27 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Absents excusés : Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

Pouvoirs : Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN  
Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

## 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

## 2. CoPLER - Approbation de la convention de mutualisation

La convention décrit les modalités de fonctionnement des services mutualisés entre la CoPLER et les communes adhérentes. Ces services mutualisés concernent la mise en commun de services, de prestations et de moyens humains utiles au fonctionnement administratif, bureautique et informatique des adhérents. Ces services se répartissent en 2 catégories : des services communs, qui concernent tous les adhérents et des services « à la prestation ».

Les services communs sont :

- Une coordination
- Un serveur et sa maintenance
- La maintenance du parc informatique
- Licences e-Magnus et leur maintenance
- Des formations e-magnus
- Une secrétaire mutualisation
- Les frais associés au service

Les services à la prestation sont :

- service renfort / remplacement
- le module cimetière de e-Magnus
- des groupements de commande

Cette convention a été mise en place en 2011. Pour la prochaine convention il est proposé les modifications suivantes :

- Durée de la convention qui passe de 1 an à 2 ans
- Valorisation financière de la coordination du service afin de caler à la réalité du budget de ce service
- Modalités de calcul des services communs 50% réparti de manière identique entre les membres et 50% en fonction de la population des communes (et non plus selon le nombre de PC)
- Facturation des services à travers une minoration des attributions de compensation

Pour 2016, le coût des services communs pour Neaux est de 2 296 €.

→ Approuvé par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE).

### 3. CoPLER – Modification des frais liés au marché copieurs

La CoPLER a organisé un groupement de commande copieurs avec les communes volontaires afin de bénéficier des meilleurs tarifs et prestations.

A l'article n°6 de la convention il était prévu de répartir les frais du groupement à parité entre les membres.

Au vu des résultats de l'appel d'offre il est proposé de modifier cette répartition par une participation à hauteur d'un trimestre « d'économies » réalisé par rapport au marché initial puisqu'il s'avère que les frais de l'appel d'offre sont globalement remboursés dès le 1er trimestre de loyer.

Les coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de parution pour Neaux seront de 60 €.

→ Approuvé à l'unanimité

### 4. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition par le Conseil Général de la Loire

La commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont les suivants :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire, à savoir la société AWS.
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire,

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation.

→ Approuvé à l'unanimité

#### 5. DIA parcelle n°AB 288 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 288, située La Croix, d'une superficie de 1 201 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non, préempter pour cette parcelle.

→ Non préemption à l'unanimité

#### 6. SIEL - Travaux de déconnexion de certains points d'éclairage public et remplacement des lampes à vapeur de mercure

Tout d'abord, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce n'est plus l'entreprise VIGILEC qui est chargée de l'éclairage public sur la commune, mais CEGELEC (suite au nouveau marché passé par le SIEL ; l'ancien arrivant à échéance au 31 décembre 2015).

Lors de précédentes réunions, il avait été évoqué la possibilité de supprimer certains points d'éclairage public Route Napoléon ; et le long de la RN7, à la sortie du bourg en direction de St Symphorien de Lay. Avant la dépose définitive de ces points d'éclairage, il avait été demandé de faire un test sur 2 mois en éteignant ces lampadaires.

Fin décembre, le SIEL a envoyé les chiffrages correspondants :

- Travaux de déconnexion :

Sur le départ de l'ancienne route Napoléon + Nationale 7 en sortie d'agglomération

- montant des travaux 1 582 €/Ht soit une participation communale de 839 €

- Travaux de dépose des points déconnectés :

- montant des travaux 2 388 €/Ht soit une participation communale de 1 266 €

- Travaux de remplacement de 10 Lanternes à vapeur de mercure restantes après dépose :

- Montant total des travaux 5 330 €/HT soit une participation communale de 2 835 €

Soit un coût total pour la commune de 4 930 €. Avant toute intervention, le Conseil Municipal doit valider ces travaux par une délibération, et décider de l'échelonnement du paiement (de 1 à 15 années).

→ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du SIEL, mais sans les travaux de déconnexion. Il est donc décidé de ne pas les réaliser. Le coût total pour la commune passe donc à 4 101 €, qu'il est décidé de payer en une seule fois sur le budget de cette année.

Un courrier sera adressé à tous les habitants concernés.

Il est proposé d'effectuer les travaux de dépose des points d'éclairage pour fin mars (à voir avec le SIEL si cela est possible).

## 7. Règlement intérieur des salles communales

Monsieur le Maire commence par signaler que les serrures des deux salles ont été changées.

Plusieurs modifications sont demandées sur le projet qui a été envoyé aux conseillers et plusieurs points précis sont débattus :

- Gratuité des locations pour les associations de la commune, quelque soit le nombre de manifestations par an. → approuvé à l'unanimité
- Demander aux associations de la commune de payer l'électricité (courant et chauffage). → approuvé par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)
- En cas d'annulation de réservation : si annulation au moins 15 jours avant la date prévue : ne rien encaisser. Si annulation moins de 15 jours avant la date prévue, encaisser la totalité du chèque de caution, sauf cas de force majeure. → approuvé à l'unanimité
- Demander un chèque de caution pour l'année aux associations de la commune (chèque non encaissé). → approuvé à l'unanimité
- Paragraphe concernant la SACEM : reprendre les modifications apportées par Sandrine DAVID qui sont plus complètes. → approuvé à l'unanimité
- Paragraphe concernant les débits de boissons : reprendre les modifications apportées par Sandrine DAVID qui sont plus complètes. → approuvé à l'unanimité
- Rajouter dans le paragraphe sur le matériel que les tables ne doivent pas servir à un autre usage que celui pour lequel elles sont destinées (exemple podium) ; et préciser qu'un podium peut être loué par la CoPLER. → approuvé à l'unanimité
- Jean-Marc BERNAY propose de mettre dans les salles des sacs poubelle transparents afin d'inciter davantage au tri sélectif des déchets.

## 8. Suivi travaux commissions

• Noms des rues : une première réunion a eu lieu. Les rues ont été délimitées pour l'extérieur de la commune. Il reste à faire le Bourg et le Faubourg. Monsieur le Maire doit se charger des plans détaillés à ce sujet. Il est proposé d'associer au travail de la commission des novaliens qui seraient volontaires pour participer à cette démarche. La commission se réunira le mercredi 17 février à 20 h.

- Voirie : des travaux sont à réaliser sur plusieurs chemins :

- Chemin de Chamois :	12 887.38 € TTC
- Chemin de Fragny :	9 296.99 € TTC
- Route Napoléon :	19 354.44 € TTC
- RN 7 vers entrée ZERR	6 354.78 € TTC
- Chemin Les Crêts	3 676.92 € TTC
- Devant le cimetière	<u>3 915.32 € TTC</u>
TOTAL	55 485.83 € TTC

Il y a encore des trous sur l'ancienne voie de chemin de fer, bien qu'ils aient été bouchés l'année dernière par l'employé communal.

## 9. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire fait un compte-rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il a assisté.

- Concernant le nettoyage des lagunes, une autorisation a été demandée à la police de l'eau pour le passage à gué du Gand. Nous sommes toujours en attente de la réponse. Monsieur MICHAUD de la SDEI doit les relancer.

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion du PLUI. Elle consistait en une présentation des communes (écoles, entreprises, commerces, flux liés aux déplacements domicile/travail ...).

- Monsieur le Maire propose de créer un conseil d'anciens (sur le même principe que le conseil des enfants). L'objectif serait d'avoir un avis sur certains projets. Cela s'adresserait aux personnes de plus de 60 ans (ou bien de 65 ans, à définir).

- Monsieur le Maire souhaiterait créer une commission pour le cimetière (règlement, reprise des concessions).

- Le Sénateur Bernard FOURNIER accorde une subvention de 3 000 € pour l'achat du tracteur. Nous n'avons pas encore la réponse du Conseil Général à ce sujet.

- Un carnaval des enfants sera organisé à la maison des associations le samedi 13 février.

- Un Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 2 février à 18 h à Lay.

- Il est demandé de mettre un article dans le prochain novalien afin de savoir si des jeunes novaliens sont intéressés pour relancer le Club des Jeunes.

- Il est proposé que les conseillers volontaires repeignent les murs de la salle d'animation entre le 15 et le 27 février car il n'a y pas de location à ce moment là. Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord, notamment pour des raisons de sécurité (murs trop hauts). Un devis sera donc demandé à ce sujet.

Les murs de la salle des associations auraient aussi besoin d'être repeints.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 25 FEVRIER 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Mathieu ARSALE  
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

## 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID qui étaient absents).

## 2. SIEL - Eclairage public

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de supprimer certains points d'éclairage public sur le départ de l'ancienne route Napoléon + Nationale 7 en sortie d'agglomération, en direction de St Symphorien de Lay. Un courrier explicatif a donc été adressé aux habitants concernés pour les informer.

Suite à ce courrier, certains riverains de la RN 7 ont demandé le maintien de l'éclairage. En effet, cette portion de route est dangereuse car les véhicules roulent souvent à une vitesse excessive. Monsieur Cyril DELOMBRE invoque également un danger lorsque des véhicules de grande longueur sortent de nuit sur la RN 7 pour les besoins de son entreprise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'éclairage public le long de la RN7.

### 3. Achat terrain « Les Carrières »

Comme il a été expliqué lors du dernier conseil, monsieur Ludovic PONTILLE est en train de racheter tous les terrains des anciennes carrières appartenant à la famille RICHARD. La commune souhaite en racheter une partie. Un accord a été trouvé avec monsieur PONTILLE. A savoir que la mairie rachèterait les parcelles cadastrales suivantes :

- A 986 : 2 409 m<sup>2</sup>
- A 988 : 4 174 m<sup>2</sup>
- A 371 : 11 330 m<sup>2</sup>
- A 370 : 2 440 m<sup>2</sup>

Soit un total de 20 353 m<sup>2</sup> ; et cela pour le prix de 11 533 € pour le terrain et environ 1 600 € de frais de notaire.

Pour la partie du pont en bois vers la sortie de la carrière, direction le moulin SEBBAN (derrière chez monsieur PELTIER), parcelles A 1 203 et A 1 013, un droit de passage au profit de la commune sera accordé.

→ Approuvé à l'unanimité

### 4. Travaux bâtiments communaux

Un devis a été demandé à la serrurerie-ferronnerie DUPONT de la Bénisson-Dieu, pour l'installation d'une rampe permettant l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Il est de 3 080 € TTC. Fabienne BEAUJEU demandera un autre devis à monsieur Pierre-Yves CHAIZE de St Symphorien de Lay.

Monsieur DUPONT a également chiffré l'installation d'un ferme-porte à la salle d'animation : 264 € TTC → Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour effectuer les travaux.

Un devis a été demandé à monsieur DEGOULANGE de Fourneaux pour la remise en état des garde-corps sur le pont de la voie de chemin de fer vers l'Hôpital sur Rhins. Il est de 677 € TTC. → Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour effectuer les travaux.

Des devis ont été demandés à monsieur IZARD Jean-Pierre pour la réfection des peintures dans les deux salles communales. Pour la salle des associations, il est de 3 871.25 € TTC. Pour la salle d'animation, l'un est en peinture totale des murs pour 8 261.52 € TTC. L'autre est de 7 755.90 € TTC, mais avec un soubassement en lambris (et non en peinture) pour 4 158 € TTC en supplément.

Le Conseil Municipal décide de ne pas refaire les peintures pour le moment. Concernant la salle d'animation, cela pourrait avoir lieu dans le cadre de travaux de réfection (par exemple changement du mode de chauffage, amélioration acoustique...).

### 5. Travaux voirie 2016 - modification subventions du Conseil Départemental

Une demande de subvention avait été envoyée au Conseil Départemental pour des travaux de voirie. Or, à partir de cette année, le Conseil Départemental modifie les conditions d'attribution. Désormais, seuls les travaux sur les voies communales seront subventionnés. Il n'y aura plus de subvention pour les chemins ruraux.

La demande de subvention portait sur 6 chemins. Seuls 3 sont des voies communales : Route Napoléon, devant le cimetière, et chemin des Crêts. Pour les 3 autres, aucune subvention ne sera attribuée. Paul MONCHANIN se charge de voir avec EUROVIA ce qu'il est possible de réaliser pour les chemins de Chamois et de Fragny.

De plus, pour le calcul des subventions, le Conseil Départemental se base désormais sur un enduit de surface. Si c'est un enrobé qui est réalisé, cela doit être justifié afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'un bonus de subvention.

Un enrobé avait été prévu au départ pour la Route Napoléon. Si un bicouche était privilégié, cela ferait une différence d'environ 6 000 € en moins.

Un devis a été demandé à l'entreprise BALMONT concernant une partie de l'ancienne voie ferrée : 5 193 € TTC pour 416 ml. Un devis sera également demandé à l'entreprise DELOMBRE ; ainsi qu'un concernant le chemin de Chamois.

## 6. Débat d'orientation budgétaire

Les principaux projets à inscrire en investissement au budget primitif sont : l'agrandissement du préau de l'ancienne école, la voirie, l'achat des terrains aux carrières, l'achat du tracteur. Il est également demandé de prévoir l'achat de jardinières et de 2 tables de ping-pong.

En fonctionnement, prévoir les dépenses liées à la garderie (salaire de la personne en charge de ce service notamment).

## 7. Subventions accordées par la commune pour 2016

Le budget doit comporter une annexe qui détaille les noms des associations bénéficiant de subventions communales ainsi que les montants.

Pour rappel, l'année dernière, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- 200 € à l'école publique de St Symphorien de Lay
- 200 € au Sou des écoles Lay/Neaux
- 100 € à l'association Trisomie 21 Loire
- 100 € à l'ADAPEI de la Loire

TOTAL : 600 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la même somme que l'année dernière, soit 600 € ; mais de ne pas faire la répartition pour le moment.

## 8. Motion visant à maintenir les conditions d'exercice du centre 15 à Roanne

L'agence régionale de santé souhaite transférer les appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de St Etienne. Il est proposé au Conseil Municipal de voter une motion de soutien pour le maintien du centre 15 à Roanne. → Approuvé à l'unanimité

## 9. Suivi travaux commissions

- Noms des rues : une deuxième réunion a eu lieu. Les rues ont été délimitées pour le Bourg et le Faubourg. Madame AUBERT de La Poste doit venir lors d'une prochaine réunion apporter des précisions.

- Jeunesse : des renseignements ont été pris auprès de Karine GRASSET à la CoPLER. La réglementation a changé. Les contrats sont désormais de 20 h/semaine sur 47 semaines/an. Avec les aides, le coût qui reviendrait à la commune (salaire et charges) serait d'environ 160 €/mois. Pour le budget, il faut prévoir le salaire et les charges de la personne qui sera chargée de la garderie sur 4 mois. Il faut également prévoir l'achat de matériels et de fournitures (feuilles, crayons...) et les recettes attendues (il avait été envisagé de demander aux parents une participation de 1 € par heure).

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce projet. Il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour décision (création d'un poste).



- Animation : 3 devis ont été demandés dans des imprimeries pour la publication du novalien : 712.13 € TTC pour Les Arts Graphiques ; 961.11 € TTC pour l'imprimerie Chirat ; 410.40 € TTC pour l'imprimerie Georges Pougard. Alors que le coût actuel est de 1 524.58 € TTC à l'imprimerie du Coteau. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 9 mars à 20 h en mairie. Monsieur le Maire souhaite mettre des articles sur l'élagage, les bruits de voisinage et les aboiements des chiens.

- Fleurissement : la commission se réunira mercredi prochain à 10 h 30.

- Finances : la commission se réunira le jeudi 10 mars à 20 h pour le budget.

#### 10. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion concernant la fibre optique. Les travaux vont commencer en fin d'année 2016 par la partie basse de Neaux (Notamment Route Napoléon, Les Ambrières...). Pour le Bourg, les travaux se réaliseront en 2017.

- Mathieu ARSALE évoque les « Voisins Vigilants ». Monsieur le Maire se renseignera auprès des services de la gendarmerie.

- Certains jeunes de la commune sont venus en mairie pour demander la clé du local qui avait été mis à leur disposition. En effet, depuis le changement des serrures, ils n'y ont plus accès.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 30 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 30 MARS 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

## 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 2 abstentions (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

## 2. Approbation des comptes administratifs 2015 : budget communal et budget assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2015 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	258 801,81 €
	Recettes	350 956,40 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	104 783,19 €
	Recettes	195 495,22 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2015 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation</i> :	Dépenses	21 735,71 €
	Recettes	21 562,54 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	9 672,00 €
	Recettes	18 554,00 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

### 3. Approbation des comptes de gestion 2015 : budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public. → Approbation l'unanimité

### 4. Affectation du résultat 2015

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2015, qui est de 118 927.56 € est proposée d'une part en crédits au budget primitif de 2016, sur le compte 1068, en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 108 927.56 € ; et d'autre part en report de fonctionnement, au compte 002, pour 10 000 €. → Approbation l'unanimité

### 5. Vote des budgets primitifs 2016 : budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement. → Approbation l'unanimité.

#### Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 349 426,50 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 211 131,77 €.

#### Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 24 958,57 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 96 682,54 €.

### 6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2016. Il est proposé de ne pas les augmenter. Le Conseil Municipal approuve par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE qui souhaite diminuer les taux).

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

### 7. SIEL - éclairage public

Suite à la décision prise lors du dernier conseil de maintenir l'éclairage public le long de la RN 7, à la sortie du village, en direction de St Symphorien de Lay ; le SIEL a réactualisé le chiffrage des travaux.

#### - Travaux de dépose de 10 points lumineux Route Napoléon :

- montant des travaux 965 €/Ht soit une participation communale de 512 €

#### - Travaux de remplacement de 10 Lanternes à vapeur de mercure restantes après dépose :

- Montant total des travaux 4 417.70 €/HT soit une participation communale de 2 341 €

Soit un coût total pour la commune de 2 853 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et décide de régler cette somme en totalité cette année.

## 8. Déclarations d'Intention d'Aliéner- parcelle AB 53 et parcelle A 1021

Deux DIA ont été reçues en Mairie :

- Pour la parcelle AB 53, située Le Bourg, d'une superficie de 207 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une maison d'habitation.
- Pour la parcelle A 1021, située Les Roches, d'une superficie de 2 501 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

→ Non préemption, à l'unanimité, pour ces deux parcelles.

## 9. Demande de subvention 2016 du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice. L'année dernière, la commune a participé à hauteur de 1 200 €.

→ Accord par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Nicole MEYRIEUX) et 3 abstentions (Régis ROCH, Marie VIDAL, Sandrine DAVID)

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir), ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 25 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.

→ Conditions accordées, comme c'est le cas tous les ans

## 10. Suivi travaux commissions

- Noms des rues : une réunion doit être programmée en journée avec Madame AUBERT de La Poste. Il est demandé de la prévoir plusieurs semaines à l'avance afin que chacun puisse prendre ses dispositions.
- Fleurissement : le nombre de jardinières sera augmenté, certaines seront remplacées. Des devis sont attendus à ce sujet.
- Enfance / Jeunesse : une réunion du conseil municipal des enfants aura lieu le samedi 2 avril. La chasse aux œufs aura lieu le samedi 9 avril.
  - Concernant le projet garderie, il n'y a pas besoin de délibération de création de poste. Monsieur le Maire a rencontré une habitante de la commune qui est intéressée par le poste. Reste à voir avec le pôle emploi si elle est éligible aux CUI-CAE.
  - Une réunion sera organisée le 16 avril à 11 h en mairie : les jeunes de 14 à 20 ans seront conviés afin de voir s'ils ont des projets pour relancer le club des jeunes.
- Animation : le novalien est en cours. Une réunion aura lieu le 12 avril à 20 h.

## 11. Questions et informations diverses

- La vente d'herbe sera réalisée dans les mêmes conditions que l'année dernière. Le prix est toujours fixé à 700 €.

- Mathieu ARSALE présentera les statistiques des radars pédagogiques lors de la prochaine réunion.

- Un concert de carillon aura lieu le vendredi 12 août à 18 h.

- Des travaux de réfection de peinture sont en cours à la salle d'animation. Monsieur le Maire donnera un chiffrage du coût total des travaux lors de la prochaine réunion.

- Un devis de monsieur CHAIZE est arrivé pour la rampe d'accès à la mairie. Il est de 4 377 € TTC, alors que celui de monsieur DUPONT est de 3 080 € TTC.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 avril à 19 h ou à 20 h (l'horaire sera précisé ultérieurement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 26 AVRIL 2016

### COMPTE -RENDU

L'an deux mille seize, le 26 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absentes excusées : Armelle GANDRÉ - Violaine PATISSIER

Pouvoir : Violaine PATISSIER à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Assainissement - curage des lagunes et réseau au lotissement La Roseraie

Concernant l'assainissement collectif, la commune a un contrat d'affermage avec la société SUEZ. Le contrat actuel va jusqu'au 30 juin 2019. Sur cette période, il est prévu un curage des lagunes. Il avait été valorisé à 10 000 €. Ce qui signifie que la SDEI perçoit une somme tous les mois pour arriver à 10 000 € à la fin du contrat, afin de financer ce curage.

Il serait souhaitable qu'il soit réalisé rapidement, car les services de la DDT police de l'eau ont signalé que les lagunes ont des rejets non conformes. Pour l'instant, il n'y a pas de mise en demeure de réaliser ce curage.

Or, les conditions techniques ont changé. En effet, le SYRRTA a fait enlever le pont sur le Gand qui permettait l'accès aux lagunes. La société SUEZ a donc rechiffré le coût du curage des lagunes et celui-ci se monte à environ 23 000 € (plan d'épandage, matériels, pompe...). Cela signifie que la commune doit financer les 13 000 € manquants.

Plusieurs solutions sont possibles. Celle qui est envisagée est la prise en charge sur le budget assainissement 2016, en section d'investissement. SUEZ doit nous faire parvenir un courrier explicatif avec un devis détaillé, pour transmission au Trésor Public, afin de savoir si cela est possible. Le Conseil Municipal prendra ensuite sa décision. Celle-ci est donc reportée à la prochaine réunion.

Concernant le lotissement la Roseraie, pour le moment, la voirie est toujours privée, tout comme le réseau assainissement. Cela appartient à monsieur GUILLAUME. Il n'y a pas non plus d'éclairage public.

La société SUEZ, en accord avec monsieur GUILLAUME, a procédé à des travaux de curage du réseau assainissement et de passage de caméra (pour vérifier l'état du réseau), dans le but d'une éventuelle rétrocession à la commune. Ces travaux ont été payés par monsieur GULLAUME.

Il ressort de ces vérifications que le réseau est globalement en bon état. Certains travaux ont été réalisés par SUEZ et payés par monsieur GUILLAUME.

### 3. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Plusieurs DIA ont été reçues en Mairie :

- Pour les parcelles AB 321 et AB 322 (moitié indivise servant de chemin d'accès), situées Lotissement de Valorge, d'une superficie totale de 610 m<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouve une maison d'habitation.

→ non préemption à l'unanimité

- Pour les parcelles AB 320 et AB 322 (moitié indivise servant de chemin d'accès), situées Lotissement de Valorge, d'une superficie totale de 630 m<sup>2</sup>, sur lesquelles se trouve une maison d'habitation.

→ non préemption à l'unanimité

- Pour les parcelles A 986, A 988, A 998, A 999, A 1011, A 1013, A 1203 et A 370, situées Les Carrières, Les Roches et Rendant, d'une superficie totale de 78 880 m<sup>2</sup>.

→ non préemption à l'unanimité, sous réserve du rachat par la commune à monsieur Ludovic PONTILLE, des parcelles A986, A 988, A 370 et A 371 (conformément à la délibération du 26 février 2016).

- Pour la parcelle A 882, située La Pinée, d'une superficie de 2 226 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une maison d'habitation.

→ le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine réunion. En effet, la commune possède une parcelle de terrain constructible qui est située juste à côté de la maison en vente, mais pour laquelle il n'y a pas d'accès. Le Conseil Municipal souhaiterait acheter une bande de terrain permettant un chemin d'accès à cette parcelle. Monsieur le Maire a essayé de contacter les vendeurs à ce sujet, mais sans succès. Il va donc contacter les acquéreurs.

### 4. Conventions avec les associations pour l'utilisation des locaux communaux

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les associations, les conventions pour l'utilisation des locaux ont été modifiées. Elles seront à nouveau présentées aux associations pour signature.

### 5. Personnel communal - modification du régime indemnitaire

L'agent technique avait demandé l'augmentation du montant de sa prime : l'IAT. Deux conditions avaient été fixées : l'abandon du recours contre la commune au tribunal administratif, et la diminution du nombre de journées syndicales.

Marie-Jeanne BLANDIN informe les membres du Conseil Municipal des efforts réalisés par l'agent technique. Il est très motivé, fait preuve de bonne volonté, prend des initiatives, et a amélioré son relationnel. Elle pense qu'il mérite cette augmentation que cela le motivera davantage. Elle précise également que les conditions ont été respectées.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il n'est plus possible d'augmenter l'IAT car il sera remplacé par le RIFSEEP. Le CDG 42 doit le présenter aux communes prochainement pour une mise en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

→ Le Conseil Municipal accepte, sur le principe, cette augmentation, par 12 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

Elle sera concrètement mise en place lors du passage au RIFSEEP.

## 6. Désignation d'un représentant pour l'assainissement non collectif

La CoPLER demande la désignation d'un représentant pour l'assainissement non collectif, dans chaque commune. L'objectif est de permettre un meilleur suivi des dossiers. Marie-Jeanne BLANDIN se porte volontaire.

## 7. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

La représentante ligérienne des personnes en situation de handicap est venue nous présenter l'association des paralysés de France.

Cette association a trois missions :

- L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des familles, en aidant dans une dynamique de solidarité.
- La représentation et la défense des droits en luttant contre les discriminations pour permettre une société plus inclusive.
- Le développement de la vie associative et son dynamisme en assurant le droit d'expression de chacun et en s'engageant dans des partenariats durables.

L'élue représentante siège au conseil de l'association des paralysés de France du département ; elle rencontre régulièrement les partenaires de la région Rhône Alpes Auvergne et fait remonter les éventuelles difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au siège de l'association à Paris.

Il est demandé de désigner un représentant au sein du Conseil Municipal pour faire le lien avec la commune. Mathieu ARSALE se porte volontaire.

## 8. Fleurissement

Marie-Jeanne BLANDIN explique que la commission avait tout d'abord pensé acheter des jardinières gravillonnées et des pots en plastique. Mais la mairie de Roanne vend des pots en béton et en résine de synthèse. Les grands pots ont un diamètre de 1.20 m pour 1.10 m de hauteur et sont proposés 200 € l'unité. Il y a également des pots plus petits à 150 € l'unité. Le transport est à la charge de la commune. Mais la mairie de Roanne fournit un système de transport pour les pots. Marie-Jeanne BLANDIN doit rencontrer le directeur du cabinet du Maire et va essayer de négocier les prix.

Les anciennes buses seront repeintes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de deux bancs à mettre le long de la route Napoléon.

## 9. Suivi travaux commissions

- *Enfance / Jeunesse* : une réunion avec les jeunes a eu lieu, en présence de l'actuelle présidente du Club des Jeunes, de président du Comité des Fêtes, d'une personne en charge de la jeunesse à la CoPLER. Il est demandé de pouvoir fermer l'accès à la cuisine de la salle des associations pour éviter toutes contestations ; ce local étant également prévu pour la garderie qui sera mise en place en septembre.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de deux tables de ping-pong (de couleur verte).



## 10. Questions et informations diverses

- La vente d'herbe est attribuée cette année à Pascal DALLERY pour 700 €. Il n'y a eu qu'une seule offre. Pour l'année prochaine, il est demandé de mettre l'annonce plus tôt (fin 2016 ou début 2017).

- Des devis sont présentés au Conseil Municipal pour les stores de la salle d'animation. Ils sont à changer car ils ne plus aux normes (ils ne sont pas ignifuges).

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet concernant la proposition du schéma de coopération intercommunale (arrêté le 29 mars 2016). Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour donner son avis. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 8 h 45 au monument aux morts.

- La date de la commémoration des Combats de Neaux est repoussée au dimanche 28 août.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 25 MAI 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Nicolas CHAPON - Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Nicolas CHAPON à Marie-Jeanne BLANDIN  
Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN  
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

## 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

## 2. Avis sur la proposition ° 1 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29 mars 2016 prévoit la proposition n° 1 relative à la fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. Cela a été notifié à la commune dans un courrier le 11 avril. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours à partir de cette date pour donner son avis sur la fusion envisagée, sachant que l'absence d'avis équivaut à un avis favorable.

→ 9 voix CONTRE et 5 voix POUR (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

## 3. Assainissement - curage des lagunes

Monsieur MICHAUD, société SUEZ a transmis le détail du coût supplémentaire pour cette opération :

Décomposition du prix :

- COUT GLOBAL 22 908.60 € HT
- MONTANT ACTUALISE QUE SUEZ PREND EN CHARGE DANS LE CADRE DU CONTRAT 10 102.50 € HT, soit 12 123 € TTC
- MONTANT RESTANT A FINANCER 12 806.10 € HT, soit 15 367.32 € TTC

Dépense prévue :

- Etude de faisabilité et mise en place plan épandage pour épandre les boues curées sur des terrains agricoles conformément à la réglementation : 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC
- Pompage surnageant (eau claire) et création d'un by pass temporaire des ouvrages pour permettre de curer un bassin puis le second : 1 070 € HT, soit 1 284 € TTC
- Curage et transport des boues dans un rayon de 12 kms : 500 Tonnes x 12.065 = 6 032.50 € HT, soit 7 239 € TTC
- TOTAL 10 102.50 € = PROVISIONNE dans le contrat initial

Surplus lié à la suppression du passage du Gand ET AUX TONNAGES DE BOUES SUPPLEMENTAIRES :

- Aménagement pour accéder à proximité des bassins et permettre d'installer le pompage pour refoulement vers tonne à lisier 1 780 € HT, soit 2 136 € TTC
- INSTALLATION et repli matériel de pompage autonome avec reprise en encorbellement sur le Gand : mise en place création bâche tampon : moyens matériels supplémentaires : 4 993.60 € HT, soit 5 992.32 € TTC
- Volume supplémentaire à pomper et à transporter : 500 T X 12.065 = 6 032.50 € HT, soit 7 239 € TTC
- SURPLUS 12 806.10 € HT, soit 15 367.32 € TTC

La trésorerie nous a précisé qu'il était possible d'imputer cette dépense en investissement sur le budget assainissement 2016 (compte 2315 travaux en cours), où nous avons les crédits nécessaires.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer les travaux de curage des lagunes.

#### 4. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 882, située La Pinée, d'une superficie de 2 226 m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une maison d'habitation. Le Conseil Municipal reporte sa décision.

#### 5. Urbanisme - abandon du PLU

Le Conseil Municipal a décidé, par une délibération du 15 juillet 2015, le transfert à la communauté de communes de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ». La CoPLER a ensuite prescrit un PLUI. La commune avait commencé à réviser son POS en PLU. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour abandonner son PLU.

→ Approuvé à l'unanimité

#### 6. Travaux de voirie - demande de réserve parlementaire

Le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour une subvention concernant l'enveloppe voirie 2014 - Murs et Ponceaux, pour les travaux situés sur le Pont du Rhins au lieu-dit « La Blanchisserie » sur les communes de Pradines et Neaux.

Le coût total, pour les deux communes a été estimé à 34 869.60 € HT soit 41 843.52 € TTC. Le coût sera divisé par deux pour chaque commune, soit pour Neaux un montant de 17 434.80 € HT, soit 20 921.76 € TTC. Le Conseil Départemental a donné son accord pour une subvention de 10 461 €.

Ces travaux devraient être réalisés en 2017 (en accord avec Pradines).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter également le Député Yves NICOLIN, pour ce projet. Il propose une subvention de 8 000 € ; sachant que le cumul des subventions de doit pas dépasser 80 % du montant HT et que la subvention parlementaire ne doit pas dépasser 50 % du total HT.

Pour les travaux du pont entre Pradines et Neaux, la réserve parlementaire peut donc être au maximum de 3 487 €.

→ Approbation de la demande de subvention par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)

Il resterait donc 4 500 € de subvention sur les 8 000 € proposés au départ. Il sera demandé au Député s'il est possible d'en bénéficier pour un autre projet.

## 7. Suivi travaux commissions

- Voirie : les travaux seront réalisés fin juin ou début juillet :
    - Les Crêts : 3 142.32 € TTC
    - Route Napoléon : 16 414.44 € TTC
    - Route devant le cimetière : 1 739.34 € TTC
    - RN 7 accès maison ZERR : 6 354.78 € TTC
    - La Foa : 11 929.72 € TTC
    - Ancien chemin de fer : 5 742 € TTC
- TOTAL 45 322.60 € TTC**

Monsieur le Maire a demandé un devis pour une balayeuse. Il envisage de ne plus le faire réaliser par Eurovia car le coût est assez élevé. Mais il faut d'abord se renseigner auprès d'Eurovia pour savoir si cela ne modifie pas leur garantie sur les travaux.

- Fleurissement : les pots ont été installés, les arbustes plantés. Les fleurs seront mises en place vendredi.
- Bâtiments : des devis ont été demandés pour le préau en charpente métallique. Il faut vérifier avec le service ADS de la CoPLER si cela est possible au vu du POS.
- Communication : des précisions ont été demandées sur le devis de l'imprimerie POUGNARD, qui s'avère être le plus intéressant. La prochaine réunion de la commission est prévue le mercredi 1<sup>er</sup> juin à 19 h.

## 8. Questions et informations diverses

- Le Club des Jeunes s'est réuni la semaine dernière pour avancer sur de nouveaux projets.
- Les tables de ping-pong seront livrées lundi prochain.
- Monsieur le Maire a RDV mardi prochain avec monsieur Robert POLETTE et la CoPLER pour le chemin de randonnée qui a été dévié.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 13 JUIN 2016

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU  
Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN  
Jean-Marc BERNAY à Sandrine DAVID  
Mathieu ARSALE à Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON qui était absent).

#### 2. DIA parcelle A 882

Suite à la DIA reçue en Mairie pour la parcelle A 882 appartenant à monsieur et madame Thierry PROT, le Conseil Municipal s'était mis d'accord sur une proposition à faire aux acquéreurs. Ceux-ci l'ont acceptée.

→ Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de ne pas préempter, au vu de l'accord trouvé avec les acquéreurs de la maison.

#### 3. Modification délibération achat terrain aux Carrières

En février, le Conseil Municipal a délibéré pour le rachat de terrains aux Carrières à monsieur Ludovic PONTILLE. Seulement, le notaire a commis une erreur sur la référence cadastrale de certaines parcelles. Il s'agit des parcelles C 370 et C 371 et non pas A 370 et A 371 comme indiqué. Le Conseil Municipal doit donc redélibérer avec les bonnes références cadastrales.

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. Demande réserve parlementaire au Sénateur FOURNIER pour l'agrandissement du préau

Le Conseil Municipal avait sollicité le Sénateur FOURNIER fin d'année 2015 pour une réserve parlementaire. La commune a obtenu la somme de 3 000 €. Il est proposé de l'attribuer au projet d'agrandissement du préau.

→ Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY)

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 29 JUIN 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Isabelle SCOMPARIN - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Isabelle SCOMPARIN à Violaine PATISSIER  
Nicole MEYRIEUX à Marie VIDAL  
Armelle GANDRÉ à Fabienne BEAUJEU  
Frédéric MAINAS à Mathieu ARSALE  
Jean-Marc BERNAY à Paul MONCHANIN

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

## 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 4 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Armelle GANDRÉ - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

## 2. DIA parcelle AB 21

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 21, située Le Faubourg, d'une superficie de 188 m<sup>2</sup> (il s'agit d'un jardin), ainsi que tous droits de passage pouvant exister pour la desserte du jardin sur la parcelle cadastrée AB 16 d'une surface de 23 m<sup>2</sup>

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal, que l'acquéreur de ce terrain a demandé l'autorisation de créer une ouverture dans le mur appartenant à la commune et qui est situé entre ce jardin et le parking communal. → accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## 3. Personnel communal - modification du régime indemnitaire

Actuellement, les agents de la commune bénéficient d'une prime : l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité). Le montant de la prime varie en fonction d'un coefficient et selon le grade.

Pour le grade adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, le coefficient est de 2 ; alors que pour le grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, il est de 1.

Il est proposé d'augmenter le coefficient et de le porter à 2 pour le grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe → Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne. Cela va lui permettre une évolution de carrière. Mais cette inscription ne vaut pas recrutement. Pour cela, le Conseil Municipal peut créer un poste ; ou bien dans le cas contraire, la secrétaire devra trouver un poste dans une autre collectivité.

Avant la délibération de création de poste, il faut saisir, pour avis, le Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion. Celui-ci se réunira début septembre. Le Conseil Municipal est favorable à une création de poste de rédacteur.

#### 4. Travaux d'agrandissement du préau de l'ancienne école - choix des entreprises

Plusieurs devis avaient été demandés pour la partie maçonnerie et pour la partie charpente couverture. L'idée de faire un préau avec une structure métallique avait également été évoquée afin de réduire les coûts. Mais cette solution ne semble pas être réalisable au vu du POS. La commission bâtiments souhaite se réunir afin de retravailler sur ce dossier avant de le proposer au conseil municipal. Elle se réunira mardi 5 juillet à 19 h 30. La décision est donc repoussée à une prochaine réunion.

#### 5. Location de la salle d'animation aux associations de St Symphorien de Lay

La Commune de St Symphorien de Lay réalise actuellement des travaux de construction d'une salle des fêtes attenante à la salle de basket, et de rénovation partielle de la salle de basket. Ce chantier est planifié entre juillet 2016 et juin 2017.

La salle de basket continuera à fonctionner pour les activités hebdomadaires (entraînements et matchs de basket, séances sportives pour les écoles, gym, tennis, pompiers...). Cependant et pour des raisons de sécurité (évacuation, accès des secours), la Commune de St Symphorien de Lay refuse que les manifestations « d'envergure » de ses associations (une petite dizaine par an : lotos, fêtes des écoles...), soient maintenues dans cette salle durant le chantier.

Traditionnellement et en l'absence de salle des fêtes, toutes les manifestations du village étaient aujourd'hui organisées dans la salle de basket.

Lors d'une réunion d'information vers les associations le 3 juin dernier et en l'absence de solution sur le village, la commune de St Symphorien de Lay a proposé aux associations d'organiser leurs manifestations principales dans les salles des communes voisines pendant les travaux (juillet 2016 => juin 2017). La Commune s'est engagée lors de cette même réunion à prendre en charge financièrement les frais de location.

Au titre de la bonne entente et de l'entraide entre les communes, la commune de St Symphorien de Lay demande aux communes voisines de répondre favorablement aux demandes de location de leurs salles communales formulées par les associations de St Symphorien de Lay, avec si possible des conditions de « location » avantageuses.

→ Le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON) de fixer à 200 € par location le prix pour les associations de St Symphorien de Lay



## 6. Suivi travaux commissions

- Communication : le Petit Novalien est imprimé. Il est prêt à être distribué. Il n'y a pas de mot du Maire. Mathieu ARSALE propose de mettre un mot des conseillers municipaux.
- Fleurissement : tout est planté, le budget a été respecté
- Voirie : les travaux ont été réalisés Route Napoléon. Ils sont commencés à la Foa, mais pas terminés. Ils le seront dans la semaine prochaine en même temps que la RN 7, Les Crêts et devant le cimetière. Concernant l'ancienne voie de chemin de fer, l'entreprise DELOMBRE va commencer par les fossés demain, puis le reste sera fait à partir de lundi prochain.
- Noms des rues : il faudrait envisager une réunion de la commission avec madame AUBERT de la Poste.

## 7. Questions et informations diverses

• Garderie : le Conseil Départemental ne créera pas d'arrêt à l'école publique de St Symphorien de Lay, car l'école de Neaux est le RPIC Lay/Neaux.

Il n'est pas possible que les enfants de Neaux rentrent le soir par le car dès 16 h 30 au lieu de 17 h 30 actuellement. En effet, l'organisation est prévue par un contrat qui a débuté en septembre 2015 pour 5 ans ; et il n'est pas possible d'apporter des modifications.

Concernant le recrutement de la personne qui sera en charge de la garderie, la commune avait trouvé une personne, mais qui n'a pas le BAFA ni le CAP petite enfance. La commune de Lay nous a proposé une autre personne ayant le BAFA. Mais le taux de prise en charge est moins élevé pour cette dernière (70 % au lieu de 85 %). Monsieur le Maire va recontacter le Maire de Lay à ce sujet.

• Sandrine DAVID signale qu'en bordure du chemin allant La Garde, un regard a été fait par la commune pour l'évacuation des eaux de pluie. Elle trouve que ces travaux manquent de signalétique.

• La société SUEZ nous a informé que les travaux de curage de la lagune devraient débiter mi octobre. Ils sont en train de rechercher des agriculteurs acceptant de recevoir les boues pour l'épandage.

• Monsieur le Maire donne lecture d'un mot de remerciements suite au décès du père de Jean-Marc BERNAY.

• Monsieur le Maire présente le rapport du service SAGE (Service d'Assistance à la Gestion de l'Energie) du SIEL. Les consommations d'énergie des différents bâtiments communaux ont diminué. Le coût de l'éclairage public a également diminué depuis la coupure de l'éclairage la nuit dans le centre bourg.

• Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant les saignées faites sur l'ancienne voie de fer. Monsieur le Maire va demander l'avis de l'entreprise BALMONT à ce sujet.

• Un courrier est arrivé en mairie concernant la possibilité d'effectuer des photos aériennes de la commune.

• Concernant une maison située La Pinée, la commune a pu récupérer l'arrêté accordant le permis de construire datant de 1979. La partie de terrain que la commune va racheter aux acquéreurs de cette maison aurait dû être cédée gratuitement à la mairie.

• Monsieur le Maire demande à Nicolas CHAPON de voir pour une réunion avec les agriculteurs de la commune.

• Les cours de zumba donnés à la salle d'animation sont terminés pour la saison.

• Sandrine DAVID signale que la salle d'animation est louée pour 150 personnes ; alors qu'actuellement, dans la salle, il n'y a des tables et des chaises que pour 120 personnes (depuis que les anciennes tables et chaises ont été enlevées).

- La locataire de l'ancienne mairie avait deux chaises longues qu'elle avait laissées dans la cours de l'ancienne école, mais elles ont disparu.
- Les dalles en béton pour les tables de ping-pong, ont été faites ce matin par M. LEPROHON.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2016

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absente excusée : Sandrine DAVID

Pouvoir : Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d' Armelle GANDRÉ.

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 4 abstentions (Isabelle SCOMPARIN - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY qui étaient absents).

#### 2. SIEL - Renouvellement de l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)

La commune adhère actuellement au service SAGE du SIEL. C'est une aide à la gestion énergétique du patrimoine qui se compose de deux parties : une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics ; et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques. L'adhésion est consentie pour une période de 6 ans moyennant une contribution annuelle de 390 €. Comme elle arrive à échéance, le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite renouveler son adhésion → Renouvellement du service SAGE à l'unanimité.

Le SIEL souhaite également savoir si la commune veut maintenir le contrat EJP pour la salle d'animation. Le Conseil Municipal décide de le maintenir.

#### 3. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, proposée par le Département de la Loire

La commune adhère à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, proposée par le Département. La convention arrivant à échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son renouvellement.

Le Département s'engage à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures ; et à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans.

→ Renouvellement approuvé à l'unanimité

#### 4. Résiliation de l'adhésion au syndicat AGEDI pour le plan cadastral

Jusqu'à maintenant, la commune adhère au syndicat AGEDI pour le plan cadastral. Or, depuis cette année, nous bénéficions de ce service par le SIEL avec le portail GéoLoire42. Nous n'avons donc plus besoin d'adhérer au Syndicat AGEDI. D'où la résiliation qui doit être décidée par le Conseil Municipal. L'adhésion à AGEDI coûtait 216 € par an contre 220 € pour GéoLoire42.

→ Résiliation approuvée à l'unanimité

#### 5. DIA parcelle AB 324

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 324, située Le Bourg, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> (il s'agit d'un jardin) ; appartenant à monsieur Maurice MONCORGER. Le prix de vente est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non, préempter pour cette parcelle.

→ Non préemption à l'unanimité

#### 6. Personnel communal - Création d'un poste de rédacteur territorial

La secrétaire de mairie a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur afin de la nommer sur ce grade.

→ Création du poste à l'unanimité

#### 7. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel non titulaire

La commune adhère au contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel, proposé par le Centre de Gestion. Jusqu'à maintenant, seuls les agents titulaires étaient couverts par ce contrat. Or, depuis le 1er septembre, la commune a un agent en CUI CAE pour la garderie qu'il convient de rajouter au contrat. Pour cela une délibération est nécessaire. Il est proposé de prendre les mêmes garanties que pour les agents titulaires, soit une franchise de 10 jours par arrêt.

→ Adhésion approuvée à l'unanimité

#### 8. Travaux d'agrandissement du préau de l'ancienne école - choix des entreprises

La commune doit obligatoirement faire appel à un architecte pour déposer le permis. Il est également obligatoire d'installer une cuve de rétention d'eau (car la zone où se situe le projet est située dans le périmètre du PPRNPI).

Un devis a été demandé à l'entreprise BALMONT pour cette cuve, ainsi que pour le terrassement, les tranchées pour l'eau et l'électricité et la démolition du muret et des anciens WC de l'école.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- Maçonnerie :	GVDL	devis de 8 605.30 € TTC
- Charpente :	SN CHAPON HYDRO-BAT	devis de 17 200.26 € TTC
- Terrassement :	BALMONT TP	<u>devis de 5 081.40 € TTC</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>30 886.69 € TTC</b>

→ Le choix de ces entreprises est validé par 12 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON).

## 9. Subventions accordées aux associations

Pour cette année, plusieurs demandes sont arrivées en Mairie :

- Goal Foot
- Lycée agricole privée de Ressins
- L'outil en Main du Pays Roannais
- L'ADAPEI Loire
- La Croix Rouge Française unité locale du Roannais
- Les Restos du Cœur
- AFM délégation de la Loire
- USEP du Canton de St Symphorien de Lay
- La Jeunesse au Plein Air
- ARRAVEM (Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation)
- JALMALV (Jusqu'À La Mort pour Accompanyer La Vie)
- France Alzheimer
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)
- Docteur Clown

La commune a inscrit 1 800 € au budget et a déjà attribué 1 500 € au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice.

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL) d'attribuer 150 € à Goal Foot et 150 € à l'USEP du Canton de St Symphorien de Lay.

## 10. Décision modificative n° 1 sur le budget communal et sur le budget assainissement

Sur le budget assainissement, il manque 139 € au compte 6811 (dotations aux amortissements) chapitre 042 (opérations d'ordre). Il est proposé de les prendre sur le compte 61528 (entretien et réparations) chapitre 011 (charges à caractère général).

Sur le budget communal, il est proposé de mettre 150 € au compte 678 (autres charges exceptionnelles) chapitre 67 (charges exceptionnelles) et 150 € au compte 778 (autres recettes exceptionnelles) chapitre 77 (recettes exceptionnelles).

→ Approbation à l'unanimité

## 11. Avenant à la régie copies sacs poubelle, pour encaissement des recettes de la garderie

Suite à la création de la garderie, il convient de faire un avenant à la régie copies sacs poubelle, afin d'encaisser en mairie les recettes de la garderie. Le prix avait été fixé à 0.50 € la 1/2 heure.

→ Approbation à l'unanimité

## 12. Avenant à la régie location salles, pour encaissement des recettes de la vaisselle cassée

Suite à l'achat de la vaisselle pour les salles, il convient de faire un avenant à la régie location des salles pour encaisser les recettes de la vaisselle cassée.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- |                       |        |
|-----------------------|--------|
| - Assiettes plates    | 3,00 € |
| - Assiettes à dessert | 2,50 € |
| - Verres à eau        | 1,00 € |
| - Verres à vin        | 1,00 € |
| - Flûtes à champagnes | 1,50 € |

- Couteaux	1,00 €
- Fourchettes	1,00 €
- Petites cuillères	1,00 €
- Grandes cuillères	1,00 €
- Tasses à café	1,30 €
- Panières à pain	8,00 €
- Pichets	3,50 €
- Saladiers	4,00 €
- Cafetière	150,00 €

→ Approbation par 6 voix POUR (Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX- Marie VIDAL) ; 3 voix CONTRE (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) et 4 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID).

### 13.Suivi travaux commissions

- Fleurissement : il y a eu un bon retour des habitants, le budget a été respecté, les plantes vivaces seront conservées pour l'année prochaine.

- Finances : un point a été fait sur les crédits consommés par rapport aux prévisions budgétaires.

- Voirie : les travaux prévus ont été réalisés. Des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h ont été posés sur une partie de l'ancien chemin de fer. Des devis vont être demandés pour faire la demande de subvention pour 2017.

Il est demandé s'il est possible de faire nettoyer le petit chemin qui part de la RN 7 et qui rejoint le bourg en longeant la carrosserie.

La société SUEZ demande s'il est possible d'améliorer l'accès des voitures au filtre à sable à Falot.

L'entreprise DESPORTE fera le fauchage des accotements. Les riverains doivent faire le taillage des haies.

La rénovation d'une partie de la tête du mur du cimetière sera effectuée par l'entreprise GVDL pour 3 248.64 € TTC.

### 14. Questions et informations diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 26 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 26 OCTOBRE 2016

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 26 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY.

Absents excusés : Isabelle SCOMPARIN - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Isabelle SCOMPARIN à Marie-Jeanne BLANDIN  
Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY  
Violaine PATISSIER à Mathieu ARSALE  
Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID qui était absente).

#### 2. Convention d'occupation du domaine public - avenant de transfert

En 1998, la société Bouygues Télécom a signé une convention d'occupation du domaine public avec la commune concernant l'antenne située à la Vivre. Par cette convention, la commune a autorisé l'implantation d'équipements de communications électroniques sur son territoire. La société INFRACOS s'est substituée à Bouygues Télécom en 2012. Aujourd'hui, elle souhaite transférer à Free Mobile les droits et obligations nés de la convention. Pour cela, un avenant doit être approuvé par une délibération du Conseil Municipal. Il est précisé que dans le cadre de cette convention, la commune perçoit chaque année, une redevance d'occupation du domaine public d'environ 1 200 €. → Approbation à l'unanimité.

#### 3. Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit produire un rapport à chaque nouveau transfert de compétence. Ce rapport a pour conséquence de recalculer le montant des attributions de compensation basées sur le produit de l'ex taxe professionnelle perçu par les communes avant le passage de la CoPLER au régime de la fiscalité professionnelle unique (en 2012).

La CoPLER ayant récupéré au premier janvier 2016 les compétences enfance, jeunesse et urbanisme, il convient à la CLECT d'évaluer les charges correspondantes au financement de ces compétences afin de pouvoir les déduire du montant des Attributions de Compensation (AC). Ce rapport doit être approuvé par une délibération du Conseil Municipal. La CLECT n'a

pas intégré le transfert de la compétence urbanisme dans les AC. Pour ce qui concerne, la partie enfance, jeunesse ; Neaux n'est pas directement concernée puisqu'il n'y a pas de structure de ce type sur la commune.

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2015

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Rhône Loire Nord. Il y a 247 abonnés sur la commune, le prix de l'eau est de 3.43 € le m<sup>3</sup> → Approbation à l'unanimité

#### 5. Travaux voirie 2017 - Demande de subvention au Conseil Départemental

Des devis ont été demandés pour des aménagements le long de la RN 7 dans la traversée du village. Il y a 3 parties :

- Côté St Symphorien de Lay :	18 366.36 € HT soit 22 039.63 € TTC
- Côté Roanne :	18 821.11 € HT soit 22 585.33 € TTC
- Côté carrosserie Geay :	<u>26 888.42 € HT</u> soit <u>32 266.10 € TTC</u>
<b>TOTAL</b>	<b>64 075.89 € HT soit 76 891.07 € TTC</b>

→ Approbation à l'unanimité de cette demande de subvention au titre des amendes de police.

#### 6. Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

En 2009, le Conseil Municipal avait décidé de plusieurs échanges de terrains, dont certains avec la famille LIANGE.

Une partie d'un chemin rural passant devant la maison de Mme Marie LIANGE (à Falot) devait lui être vendue. Le bornage avait été fait par un géomètre.

Pour la vente de ce morceau de chemin rural, il était précisé sur la délibération qu'elle aurait lieu après délasement et enquête publique préalable à l'aliénation.

Mais ces formalités n'ont pas été effectuées.

Mme Marie LIANGE est décédée depuis, et sa famille souhaite vendre sa maison et demande donc s'il est possible d'effectuer cette vente qui avait été prévue.

Pour cela, il faut une délibération du Conseil Municipal pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.

La famille CHENAUD a également demandé à acheter un chemin rural aux Etiveaux qui rejoint la RN 7 et qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Il est proposé de le rajouter sur la délibération.

→ Approbation à l'unanimité

#### 7. Achat des terrains GUILLAUME à la Roseraie

Il est proposé de racheter les terrains appartenant à monsieur GUILLAUME situés à la Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 182 980 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 221 33 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 222 879 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 223 3 m<sup>2</sup>

Monsieur GUILLAUME propose de céder ces parcelles à la commune pour 1 €.

Or, M. et Mme DAVID Dominique et Sandrine ont fourni des documents sur lesquels les parcelles AB 221 (33 m<sup>2</sup>) et AB 223 (3 m<sup>2</sup>), ne figurent plus. D'après ces documents, il semblerait qu'elles aient été intégrées à la parcelle AB 220 qu'ils ont achetée en 2006. Par ailleurs, dans les faits, ces deux parcelles ne sont plus aujourd'hui visibles sur le terrain.



Mais après vérification auprès de l'étude de Maître GERBAY (chargée de la vente en 2006 entre M. Jean GUILLAUME et les DAVID), ces deux parcelles appartiennent bien toujours à M. GUILLAUME.

→ Le Conseil Municipal approuve par 12 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) le principe de rachat des parcelles de M. GUILLAUME.

La délibération sera prise lors de la prochaine réunion, car il faut au préalable régler le cas des 2 parcelles AB 221 et AB 223.

Monsieur le Maire prendra contact avec l'étude de Maître GERBAY à ce sujet.

## 8. Suivi travaux commissions

- Fleurissement : les pensées vont bientôt être plantées. Certains pots seront déplacés.
- Enfance, jeunesse : Marie-Jeanne BLANDIN a assisté au conseil d'école à Lay. La commission a fait un point sur la garderie. Pour le moment, il n'y a pas d'enfant le soir.
- Animation : le novalien est en cours de préparation. Il est proposé d'organiser un pique-nique avec tous les habitants. Il aurait lieu en mai/juin. La commune serait organisatrice avec les associations du village.

Il est proposé de faire participer le Conseil Municipal des enfants à la préparation du goûter de Noël.

La date de la réunion avec les associations afin d'établir le planning des salles est fixée au 10 novembre à 19 h. Le projet de pique-nique sera présenté.

- Bâtiments : Virginie CHERPIN architecte, va faire un devis de ses honoraires pour le permis de construire du préau de l'ancienne école.

Monsieur Pierrefeu a expliqué le fonctionnement du chauffage de la salle d'animation à Marie VIDAL. Cela fonctionne très bien. Il a fait un devis pour le déplacement des commandes d'éclairage, afin de pouvoir fermer à clé l'armoire du chauffage, et ainsi éviter qu'il soit modifié par les personnes qui louent la salle. Montant : 342 € TTC. Il lui sera demandé d'intervenir rapidement pour effectuer cette modification.

La peinture sera terminée dans la salle des associations.

## 9. Questions et informations diverses

- Un devis a été reçu concernant le changement des électrodes du défibrillateur et la visite de maintenance.
- Un devis a également été reçu pour le changement de l'éclairage d'une vitrine à l'église.
- L'alarme de la mairie ne fonctionne pas correctement. Un devis a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 7 DECEMBRE 2016

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 7 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 4 abstentions (Isabelle SCOMPARIN - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID qui étaient absents).

#### 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles AB 294 et AB 311

Deux DIA ont été reçues en Mairie pour les parcelles AB 294 et AB 311, situées Le Faubourg, d'une superficie respective de 708 m<sup>2</sup>, et de 1047 m<sup>2</sup>. Il s'agit de la carrosserie GEAY.

→ Non préemption à l'unanimité.

#### 3. Autorisation du Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune

Le Conseil Municipal doit, par une délibération, autoriser le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune, pour l'agrandissement du préau de l'ancienne école.

→ Approbation à l'unanimité

L'architecte de Créa Eco a été retenue pour un montant de 1 740 € TTC. Un autre devis avait été demandé, mais il était plus élevé (2 856 € TTC).

#### 4. Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2015

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport est consultable en Mairie.

→ Approbation à l'unanimité

## 5. Modification des statuts de la CoPLER

Le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la CoPLER, afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, et de rester éligible à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.

→ Approbation à l'unanimité

## 6. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI

Monsieur le Maire présente le PADD du PLUI. Il avait été transmis par mail au préalable à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

## 7. Achat des terrains GUILLAUME à la Roseraie

Il est proposé de racheter les terrains appartenant à monsieur GUILLAUME situés à la Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 182 980 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 222 879 m<sup>2</sup>

Il s'agit de la voie du Lotissement la Roseraie et de la parcelle de terrain restante.

Monsieur GUILLAUME propose de céder ces parcelles à la commune pour 1 €.

→ Approbation à l'unanimité

D'après le cadastre, M. GUILLAUME est également propriétaire de 2 autres parcelles à La Roseraie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AB 221 33 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 223 3 m<sup>2</sup>

Or, ces deux parcelles ne sont plus aujourd'hui visibles sur le terrain.

D'après des plans fournis par un géomètre, ces parcelles appartiendraient à un des propriétaires du lotissement. M. GUILLAUME se charge de régulariser la situation avec le notaire.

## 8. Enquête publique préalable au classement de la voie et du chemin piétonnier du lotissement La Roseraie dans la voirie communale

Monsieur le Maire propose de classer la voie du Lotissement La Roseraie, ainsi que le chemin piétonnier situé en bordure de la parcelle AB 222, dans le domaine public communal ; puisqu'ils sont déjà utilisés comme tel. Une enquête publique est nécessaire et doit être réalisée avant ce classement. Cette enquête sera réalisée en même temps que celle pour le déclassement de deux chemins décidée lors du dernier conseil municipal.

→ Approbation à l'unanimité

## 9. Révision des tarifs pour 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2017.

<i>INTITULÉS</i>	<i>TARIFS (au 1er janvier 2017)</i>	
<b>Location salle d'animation (pour 150 personnes)</b>		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
<b>Location salle des associations (pour 40 personnes)</b>		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
<b>Concessions cimetière</b>		
	<b>Simple</b>	<b>Double</b>
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €
Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
<b>Columbarium</b>		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	

Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €
<b>Participation raccordement assainissement</b>	1 400,00 €
<b>Sacs poubelle</b> (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €
<b>Photocopie</b>	0,25 €
<b>Droit de place</b>	
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine

### 10. Suivi travaux commissions

- Voirie : si des travaux sont réalisés l'année prochaine le long de la RN 7 dans le Bourg, il faudrait réfléchir à une solution pour rabaisser le trottoir qui est surélevé devant certaines maisons.

Mathieu ARSALE a transmis les statistiques des radars pédagogiques.

La peinture des passages piétons sera refaite.

- Noms des rues : le tarif de la Poste a augmenté et est passé à 3 163.20 € TTC.

Mais le coût peut être diminué si la commune se charge d'effectuer la dénomination et la numérotation sur le logiciel de la Poste, avec l'aide de Géoportail. Il y a 2 demi-journées de formation avec 5 personnes maximum. Le coût serait alors de 600 € HT. C'est cette solution qui est retenue.

- Animation : Les associations ont été reçues en mairie lors de la réunion annuelle afin d'établir le planning des salles.

Il y a eu des bons retours sur la peinture et la décoration de la salle des associations qui a été refaite.

Il y a un souci électrique au niveau du local des Boules. Cela nécessite quelques travaux. Ils seront réalisés en même temps que l'agrandissement du préau.

Les associations demandent si elles peuvent avoir la vaisselle des salles gratuitement → OUI  
Les jeunes du Conseil Municipal des enfants prépareront les gâteaux du goûter de l'arbre Noël.

Le Novalien est pratiquement terminé. Les cartes de vœux seront imprimées en même temps et distribuées avec le bulletin, ainsi que l'invitation pour le pique-nique.

## 11. Questions et informations diverses

- Il y a toujours très peu d'enfants à la garderie.
- Le contrat d'assurance de la mairie arrive à échéance au 31 décembre. Il sera renouvelé avec la SMACL pour 2 ans, pour un montant de 2 685.86 € / an, sans franchise.
- Nous avons reçu deux devis de l'entreprise BONNEPART pour un ossuaire : soit 4.6 m<sup>3</sup> pour 5 208 € TTC ; soit 7 m<sup>3</sup> pour 6 126 € TTC. Actuellement, il n'y a pas d'ossuaire dans le cimetière.
- Monsieur le Maire donne les dates des élections qui auront lieu en 2017 :  
Présidentielles : 23 avril et 7 mai  
Législatives : 11 et 18 juin
- Jean-Marc BERNAY signale qu'il se rendra à une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord le 13 décembre.
- L'annonce pour la vente d'herbe paraîtra en janvier. Le prix est fixé à 850 €.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.